

Ville de SALEILLES



Projet Pédagogique 2023-2024

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE)



	<u>Page</u>
Les structures, périodes, horaires, plan, adresse	3
Les équipes d'animation, mairie, technique, enseignante et ATSEM	4
Le fonctionnement de l'équipe d'animation	5
Le cadre Légal et Pédagogique	6
Les besoins de l'enfant en fonction de l'âge	7
Les objectifs pédagogiques, méthode, évaluation.....	8
Les moyens matériels et humains	11
Le fonctionnement de l'ALAE du matin	12
Le fonctionnement de l'ALAE méridien	13
Le fonctionnement de l'ALAE du soir	14
Fiche action « Animateur »	15
Fiche action « Directrice »	16
Les règles de vie	16
Le comportement, les conflits, les sanctions	21
Sorties : Organisation et règles de sécurité sur l'ALAE	22
Règles de sécurité sur l'ALAE	23
Activités Sportives et Physiques	23
Appel d'Urgence	24
Petits Soins	24
Accès des enfants et des jeunes atteints de troubles de santé ou de handicap	25
Protocole suite au Covid 19 mis en place sur la structure	25

STRUCTURE ET PÉRIODES DE FONCTIONNEMENT

L'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) de la commune de SALEILLES accueille tous les enfants résidant ou scolarisés à SALEILLES au sein de l'ALAE situé dans le bâtiment dédié au 5, boulevard du 8 mai 1945.

Ce dernier regroupe les enfants fréquentant les classes du groupe scolaire George Sand de l'école maternelle et de l'élémentaire.

L'ALAE est organisé directement par la commune pour les enfants de moins et de plus de 6 ans le matin de 7h30 à 8h45, et, pour les moins de 6 ans durant le temps méridien de 12h à 13h50 ainsi que le soir de 17h à 18h30.

Une Délégation de Service Public, attribuée le 19 juillet 2016 à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP 66), confie à cette association le soin d'assurer cet ALAE pour les enfants de plus de 6 ans durant le temps méridien et le soir de 17h à 18h30.

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DE L'ALP GERE DIRECTEMENT PAR LA VILLE

7h30 - 8h45 : accueil matinal (arrivées échelonnées des enfants de moins et de plus de 6 ans)

12h -13h50 : restauration scolaire, pause méridienne.

17h00 - 18h30 : accueil du soir (départs échelonnés)

ADRESSE DE LA STRUCTURE

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
5, Boulevard du 8 Mai 1945
66280 SALEILLES

L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Nom-Prénom	ALAE MATERNELLE	ALAE ELEMENTAIRE	Qualification
Sébastien BLED	×	×	BPJEPS APT BPJEPS LTP + module direction
Nathalie ZENATI	×	×	BPJEPS LTP + module direction
Aurore FELIP	×	×	BAFA
Sophie SANCHEZ	×	×	BAFA
Jessica MOLINS	×	×	BAFA
Alexia ABAT	×	×	BAFA
Sandrine ROMAN	×	×	BAFA
Tania POIRSON	×		BAFA
Jérémy ROGEZ	×	×	BAFA
Lara TRIPONNEY	×	×	CQP AP CAP PETITE ENFANCE
Sandrine MULERO	×		ATSEM
Marie-Françoise MURILLO	×		ATSEM
Peggy LARME	×		ATSEM
Béatrice GARCIA	×		ATSEM
Victoria JACQUIN	×		ATSEM
Marie-Rose QUESADA	×		ATSEM
Marie-Christine ARTADO	×		ATSEM

ÉQUIPE MAIRIE

- . Maire : M. François RALLO- Tel : 04 68 37 70 70
- . Directeur Général des Services : M. Frédéric JUANOLA- Tel : 04 68 37 70 75
- . Directeur Services Techniques : M. Christophe CHARPEIL- Tel : 06 12 22 34 91
- . Gestion personnels : Sonia HAMADI-RICHARD et Alexis RAYNAUD- Tel : 04 68 37 70 83
- . Comptabilité : Valérie NOGUES - Tel : 04 68 37 70 73
- . Inscriptions restaurant scolaire, ALAE : Valérie NOGUES - Tel : 04 68 37 70 73

ÉQUIPE TECHNIQUE

M. Christophe CHARPEIL (Tel : 06 12 22 34 91) Directeur des Services Techniques,
assisté de M. Jean IBANEZ (Tel : 07 71 43 65 96).

ÉQUIPE ENSEIGNANTE PRIMAIRE ET ATSEM

ECOLE MATERNELLE G. SAND			ECOLE ELEMENTAIRE G.SAND	
Directrice : Mme MARTIN Tel : 04 68 22 28 04	Enseignant	ATSEM	Directrice : Mme Roussel Tel : 04 68 22 47 98	
PS	Mme Martin	Mme Mulero	CP	Mme Vannier
PS	Mme Capel	Mme Garcia	CP	Mme Garreau- M.Sidou
MS	Mme Janet	Mmes Quesada/Jacquin	CP-CE1	Mme Le Hir De Fallois
MS	Mme Besgrove	Mme Larme	CE1	Mme Demonceaux
GS	M. Capel	Mme Murillo	CE1-CE2	Mme Ribes
GS	Mme Saiz	Mme Poirson	CE2	Mme Tresson
			CE2	Mme Rinaldi
			CE2-CM1	Mme Foret
			CM1	Mme Roussel
			CM1	Mme Monestier
			CM2	Mme Di Serio
			CM2	Mme Ribes

L'attitude attendue :

- Ce que l'on veut voir :

-Avec tous (équipes, enfants, familles, partenaires) : un langage et une tenue correcte à tout moment, du respect et de la tolérance.

-Avec l'équipe (mairie, animation, services techniques, enseignants) : une cohésion d'équipe, de la collaboration, de l'entre-aide, de l'enrichissement mutuel, de la franchise.

-Avec les enfants : de la bienveillance, de la patience, du calme et de l'autorité.

- Ce que l'on ne veut pas voir :

-Avec tous (équipes, enfants, familles, partenaires) : un langage, des attitudes inappropriées, des propos qui sortent du cadre professionnel, qui portent atteinte au devoir de réserve et de discrétion des agents.

-Avec l'équipe (mairie, animation, services techniques, enseignants) : une absence de communication, de la moquerie, de l'hypocrisie, de l'intolérance, des retards ou des absences non-justifiées.

Avec les enfants : de la malveillance, de l'injustice, de l'énervement, et attitudes non professionnelles (défaut d'encadrement, de divulgation de la vie privée, du copinage).

Les interdits absolus (pour protéger l'enfant et se protéger) : se trouver seul avec un enfant dans une pièce fermée, punir physiquement (maltraitance), harceler moralement, échanger avec un enfant sur des réseaux sociaux ...

Organisation du travail :

Ponctualité, assiduité : en cas d'absence ou de retard, un justificatif devra être fourni. Pour des raisons évidentes, le directeur doit, dans ce cas, être prévenu au plus tôt et en premier lieu. L'animateur absent se chargera ensuite d'informer la Mairie et de fournir tout justificatif utile.

Les réunions :

Elles sont obligatoires et font partie du temps de travail.

L'animateur sera prévenu au moins une semaine à l'avance de la date de la prochaine réunion et devra apporter un justificatif en cas d'absence.

Entretiens individuels :

Chaque animateur sera convoqué une fois par an pour un entretien individuel (type entretien professionnel) avec le responsable du service. L'animateur ou le directeur peut solliciter un d'entretien individuel à tout moment pour toute raison qu'il juge utile.

Cadre légal :

L'accueil de loisirs périscolaire est habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Pyrénées-Orientales (ALAE Maternel et élémentaire 0660294AP000120-E01).

Dans le cadre d'accueil de mineurs, l'ensemble des activités est soumis à la réglementation Jeunesse et Sports.

Le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs périscolaire définit un cadre de fonctionnement.

Cadre Pédagogique :

Le Projet Éducatif de Territoire de la ville de Saleilles oriente les animateurs sur une démarche pédagogique.

En voici les trois axes sur lesquels nous baserons notre projet :

Favoriser l'épanouissement de chaque enfant par :

- la pratique de loisirs éducatifs de qualité.
- une articulation pertinente entre les temps scolaires, de loisirs, de repos, de vacances.

Accompagner la socialisation de chaque enfant et chaque jeune par :

- l'apprentissage de la vie en collectivité.
- une démarche solidaire et citoyenne.

Participer à l'enrichissement de chaque enfant et chaque jeune par :

- la découverte de son environnement.
- la découverte de l'inconnu.

LES BESOINS DE L'ENFANT EN FONCTION DE L'AGE

Age	BESOINS PHYSIQUES	BESOINS INTELLECTUELS	BESOINS AFFECTIFS	BESOINS SOCIAUX	ACTIVITES
3 à 5 ans	Besoin d'une alimentation équilibrée. Besoin de siestes. N'a pas de notion du Danger. N'a pas une grande capacité physique. N'a pas forcément beaucoup d'énergie.	Curieux, mais petite concentration. Immense mémoire ; âge du « pourquoi ». Sont influençables. Inconscients et très Imaginatifs. Sont observateurs, mais n'ont pas la notion du temps.	Grande sensibilité. Besoin de câlins et de sécurité. Besoin de la maman	Âge du « non ». Possessif, non prêteur, âge du 'je'. Autonomie, égocentrisme.	Dessins, peinture, cuisine, chants avec gestes, cache-cache, histoires, contes. Construire et détruire, jouer avec l'eau, théâtre de marionnettes
6 à 8 ans	Ressemblance filles/garçons. Ont beaucoup plus d'énergie, sont plus souples mais restent fragiles.	Curieux, naïfs et influençables, n'ont pas de repère espace-temps, Besoin permanent d'explications.	Besoin d'affection, de confiance, de sécurité, de consolation si problème.	Besoin de responsabilité, Pas rancunier. Désordonné.	Jeux sportifs, Jeux de mémoire, activités manuelles et artistiques
9 à 11 ans	Dynamiques, toniques, ont besoin de se dépenser, de se bagarrer. Eludent souvent les règles élémentaires d'hygiène.	Facilité d'apprendre, capable de réfléchir et de se poser des questions. Début d'autonomie, veut faire comme les grands. Sait lire, écrire, compter. Devient critique en groupe.	Recherche l'autonomie, Pudeur excessive. Recherche de l'attention de l'autre.	Rapports conflictuels. Début de rébellion. Séparation garçon/fille. Idée de domination.	Jeux physiques : jeux de pistes, ballons, jeux d'attaque/défense. Jeux de coopération. Curiosité très développée.
12 à 14 ans	Puberté, besoin de se dépenser. Ont souvent une mauvaise connaissance de leur anatomie. Leur différence garçons/filles les perturbe tout en les intriguant. Besoin de chercher à en savoir plus.	Souci de leur image. Désir d'apprendre. Différence de maturité entre eux. Esprit critique et opinions tranchées. Attitude souvent désabusée, manque de confiance.	Besoin d'autonomie par rapport à la famille. 1ère expérience amoureuse. Recherche d'identité et de connaissance de soi.	Rébellion, importance du regard des autres. Recherche l'esprit de groupes. Volonté de s'affirmer. Esprit de compétition, se fondre dans un moule.	Sportives, intenses et complexes. Plus d'endurance, plus de réflexion et de logique. Imaginaire adapté aux goûts. Jeux combinant le physique et l'intellectuel. Jeux de rôles

Intentions pédagogiques générales

L'enfant, par l'expérimentation de la vie en collectivité, développera sa relation à l'autre.

L'enfant, par la découverte et la pratique d'activités sportives, artistiques, culturelles, élargira son champ de connaissances.

Acquérir des connaissances techniques

En fin de période, chaque enfant aura amélioré son niveau technique dans la pratique d'une activité artistique ou autre.

Méthodes de l'animateur

À travers un projet d'animation orienté sur la pratique d'une activité spécifique, l'animateur évalue le niveau de chaque enfant : connaissance du matériel, geste technique, vocabulaire. Il élabore ses activités dans la recherche d'une progression.

Exemples d'objectifs à atteindre sur différents supports d'activités :

- *Mosaïque : être capable de couper mosaïque et carrelage, nommer les différents outils et matériaux utilisés.*
- *Danse : être capable de mémoriser une chorégraphie d'environ trois minutes, connaître le nom de certains mouvements.*

Critères d'évaluation	Indicateurs de réussite	Outils d'évaluation
Pour une activité donnée, acquisition de savoir-faire	Diversification du vocabulaire, connaissance du matériel, gestes techniques	Réalisations concrètes Spectacle Observation en activité sportive (ex: filmer)

Jouer ensemble

En fin de période, chaque enfant aura acquis des techniques pour jouer à plusieurs.

Méthodes de l'animateur :

Lors des temps d'activité en groupe, l'animateur interroge les participants sur la manière de jouer à plusieurs, explique et argumente ses choix.

Il incite les enfants à participer de manière active à l'organisation de ces temps de jeu.

Lors des temps de jeu libre, l'animateur observe à chaque instant la manière dont jouent les enfants, dont il est responsable ; il intervient avant que puissent apparaître des conflits.

Dans tous les cas, il propose ou impose des solutions basées sur le dialogue, l'équité, le partage.

Il fait part de ses observations lors des rassemblements et incite le groupe d'enfants à prendre des décisions, à imaginer de nouvelles règles.

Exemples d'objectifs à atteindre sur différents supports d'activité :

- Les jeux à deux, les jeux de société : les enfants sont capables de se mettre d'accord sur le rôle de chacun, sur les règles du jeu, le comptage des points.
- Les jouets : l'enfant qui souhaite partager le jouet d'un autre est capable de lui demander et d'accepter un refus.

Critères d'évaluation	Indicateurs de réussite	Outils d'évaluation
Capacité à dialoguer, à prendre en compte l'autre dans les temps de jeu.	Diminution des conflits lors des temps de jeu.	Observation lors des temps de jeu libre.

Créer ensemble

En fin de période, chaque enfant aura acquis des moyens pour créer à plusieurs.

- Élaborer ensemble : être capable de discuter, d'énoncer une décision, de voter.
- Faire ensemble : être capable de se partager le matériel, le temps, les tâches.

Méthodes de l'animateur

Lors de la durée des activités, l'animateur énonce les étapes nécessaires à la réalisation d'un projet de groupe, il en contrôle le déroulement et intervient régulièrement en donnant des conseils, en montrant aux enfants ce qu'il attend d'eux.

Il procède par étapes, en laissant plus d'autonomie au groupe à mesure que celui-ci se montre capable d'utiliser des solutions pour faire progresser l'activité.

Exemples d'objectifs à atteindre sur différents supports d'activité :

- Improvisation théâtrale : lors de la préparation d'une scénette, le groupe attribue un rôle à chaque comédien.

Critères d'évaluation	Indicateurs de réussite	Outils d'évaluation
Capacité à se mettre d'accord	Rapidité avec laquelle le groupe passe de l'idée à l'action	Observation lors de la phase de concertation
Capacité à se partager les tâches	La répartition des tâches permet à chaque enfant de s'impliquer dans le projet	Observation en activité

POTAGER : (Activités pour les Grandes Sections en commun avec l'ADPEP et les CP)

Le projet potager a été mis en place sur l'année 2020-2021 ; il a pour objectifs : de sensibiliser les enfants à l'environnement, de découvrir les légumes et les aromates qu'ils retrouvent dans leurs assiettes, de différencier et de connaître la provenance des légumes, d'observer la pousse, de cueillir et de goûter les légumes qu'ils font pousser. Sur l'année 2021-2022, le projet a continué par la création d'un épouvantail en palette. Sur l'année 2021-2022 il se poursuivra par la création d'étiquette à base de panneaux en bois recyclé, que les enfants peindront.

Objectifs : sensibiliser à l'environnement par le recyclage de matériaux, participer à des activités créatives et développer le sens créatif des enfants.

KAMASHIBAI : (Pour les Petites Sections)

Le projet de l'année 2021-2022 se concrétisera sur l'année 2022-2023 : Continuité de la création d'un butaï, petit chevalet en bois portable, où défilent des images et des illustrations afin de conter une histoire. Création d'histoires et d'illustrations.

Objectifs : Créer de l'interactivité et de la dynamique dans un groupe, développer l'imagination, créer de l'intérêt à écouter une histoire, participer à des activités créatives, découvrir de nouveaux sujets.

ATELIER D'EXPRESSION THEATRALE: (Activités pour les Grandes Sections)

Découverte du théâtre par le biais de petits jeux d'expression corporelle, de diction et de mémorisation.

Objectifs : Développer l'imagination, développer la confiance en soi, découverte de l'espace, respecter le temps de paroles des autres, être à l'écoute, Apprendre à s'exprimer

EVEIL MUSICAL: (Activités pour les Petites, Moyennes et Grandes Sections)

Découverte de la musique par le biais d'ateliers rythmiques et musicaux et de comptines, avec des tambourins, des cloches musicales, des xylophones, des bâtons rythmiques.

Objectifs : Manipuler et jouer des instruments, développer la motricité fine, découverte des instruments et de la musique, respecter le temps musical des autres, être à l'écoute, Apprendre et mettre en éveil son audition

MEDIATION ANIMALE : (Activités pour les Petites, Moyennes et Grandes Sections)

Intervenante extérieure : Les Joyeuses Truffes

La médiation animale s'adresse à un large public. Les animaux peuvent être des facilitateurs de choix pour aider toutes personnes fragilisées par la vie, la maladie, le handicap, la dépendance : enfants, adolescents, adultes ou personnes âgées. Cette pratique professionnelle, appelée aussi zoothérapie, a fait ses preuves pour améliorer ou maintenir le mieux être physique et psychologique des bénéficiaires.

Objectifs : La médiation animale permet la rencontre positive, bienveillante et intentionnelle entre une personne et un animal. De façon spontanée et naturelle, l'animal entre en relation, stimule, motive, rend heureux et favorise aussi bien l'épanouissement que l'apaisement.

LES EMOTIONS : (Activités pour les Moyennes Sections)

Le travail sur les émotions est important car les émotions ont une influence sur les apprentissages. Les activités liées aux émotions mobilisent, stimulent et enrichissent l'imaginaire. Savoir gérer ses émotions permet de construire l'affectivité, d'avoir conscience de soi.

Objectifs : Développer la communication bienveillante et l'empathie chez les enfants. Savoir gérer ses émotions, acquérir une certaine estime de soi et confiance en soi

Moyens matériels :

- L'accueil de loisirs périscolaire dispose d'un nouveau bâtiment de 521 m² en R+1 près des écoles maternelle et élémentaire, ainsi que les bâtiments du groupe scolaire « George Sand ». Le matériel est renouvelé chaque année.

Moyens humains :

- L'organisateur de l'ALAE : la mairie de Saleilles (élus et administration).
- Le directeur diplômé du BPJEPS APT et du BPJEPS LTP + module direction.
- La directrice adjointe diplômé du BPJEPS LTP + module direction.
- Une équipe d'animation qualifiée : BAFA, PSC1, CAP « Petite Enfance », CQP « périscolaire »
- Des ATSEM chargées de l'hygiène des enfants et des locaux (pause méridienne en maternelle)
- L'équipe technique polyvalente (entretien des locaux, restauration scolaire, encadrement des enfants sur les trois temps d'accueil périscolaires)
- Des partenaires : le prestataire de service pour la restauration (ELIOR via le SYM « Perpignan Méditerranée Métropole »), le prestataire de transport (cars du Conseil Général plus le SYM PMM), la Mission Locale Jeunes, Pôle Emploi, la CAF 66,
- La collaboration et la communication avec les familles saleillencques.

Accueil du matin : 7h30 - 9h00

Objectifs de fonctionnement :

- Accompagner en douceur la séparation avec le papa, la maman pour les plus petits.
- Moment d'échange convivial entre équipe et parents (informations à communiquer éventuellement au directeur de l'ALAE, aux ATSEM, aux professeurs)
- Proposer des loisirs éducatifs (adapter les projets d'animation au fur et à mesure de l'arrivée échelonnée des enfants).

Type d'actions à mettre en place :

- Ateliers en autonomie.
- Activités manuelles « fil rouge » (sur plusieurs séances)
- Atelier journal (interviews ...)
- Chansons, rituels, petits jeux, histoire, énigme du jour.
- Décoration des locaux.

Le « Qui-fait-quoi-quand-où-? » de l'accueil du matin :

Les inscriptions des enfants sur les trois temps de l'ALAE (matin, midi, soir) sont prises par le service « comptabilité de la commune » qui transmet les fréquentations hebdomadaires prévues à l'agent en charge de l'accueil des enfants.

Aurore FELIP, Sébastien BLED et Jérémy ROGEZ accueillent les familles et les enfants dans le hall du bâtiment de l'ALAE. Ils bipent et pointent les arrivées échelonnées des enfants et recueillent les informations à transmettre à la direction et aux enseignants des deux écoles.

► **En maternelle** (55 enfants en moyenne) :

- A 7h30, Les ATSEM par tour de rôle sur une semaine accueillent les enfants présents jusqu'à 8h50. Elles prennent notes des informations ou remarques données par les parents. Elles animent les ateliers dans les salles du rez-de-chaussée du bâtiment où se déroule l'accueil de loisirs maternel (jeux, chants...).
- A 8h45 : passage des enfants aux toilettes puis ils sont accompagnés dans leur classe par les ATSEM. S'en suit le rangement du matériel et des tables des salles de l'accueil de loisirs.

► **En élémentaire** (90 enfants en moyenne) :

-A 7h30, Lara TRIPONNEY, Alexia ABAT, Nathalie ZENATI, Jérémy ROGEZ et Sandrine ROMAN et Jessica MOLINS accueillent les enfants présents jusqu'à 8h50. Ils prennent notes des informations ou remarques données par les parents.

Lara TRIPONNEY, Alexia ABAT (BAFA), Nathalie ZENATI (BPJEPS LTP), Jessica MOLINS (BAFA ANIMATRICE), Jérémy ROGEZ (BAFA ANIMATEUR) et Sandrine ROMAN (BAFA ANIMATRICE) animent les ateliers dans les salles du 1^{er} étage où se déroule l'accueil de loisirs élémentaire (jeux, activités manuelles...).

Les enfants qui arrivent de manière échelonnée sont bipés et pointés jusqu'à 8h45.

- A 8h45, les enfants sont accompagnés dans la cour de l'école élémentaire.
- A 8h50 : Les enfants sont pris en charge par leurs professeurs dans la cour.

Pause méridienne : 12h - 13h50

Objectifs de fonctionnement :

Autour du repas : pour les plus petits, apprendre à utiliser ses couverts, à se tenir correctement à table sans se lever, à découvrir les aliments.

Pour les plus grands, autonomie (manger proprement en goûtant si possible à tous les aliments proposés).

Temps de repos, de liberté, jeux libres, mise en place des projets (Prendre soin des jeux ou du matériel emprunté et le ranger ...)

-Permettre une fluidité de mouvement et assurer la sécurité à chaque instant (mobilité et attention permanente de l'adulte)

-Proposer des ateliers éducatifs (Choix d'ateliers sur inscription)

Type d'actions à mettre en place :

Des règles claires et connues de tous (rappels à effectuer, affichages ...).

Adapter le fonctionnement pour permettre des ateliers adaptés aux tranches d'âges (fixe ou par période).

Exemple semaine type :

- **Jeux sportifs** : Des activités sportives sont mises en place pour l'éveil et favoriser la motricité de l'enfant.

- **Parcours de motricité** : Un parcours est mis en place en amont ou à l'aide des enfants pour travailler sur l'agilité, les réflexes, la concentration et la persévérance.

- **Danse** : Diffusion de la musique et les enfants peuvent librement danser.

- **Jeux coopératifs** : Des jeux sont mis en place pour favoriser le travail en équipe, l'entraide, la communication et le respect.

Le « Qui-fait-quoi-quand-où-? » :

L'agent en charge de l'accueil des enfants note les présences des petits et des moyens sur son registre de pointage.

-**Petite Section** (40 enfants en moyenne) : à 12 h, ils sont accompagnés par leur ATSEM aux toilettes puis à la cantine où ils sont pris en charge pour le repas par le personnel jusqu'à 12h40.

Après le repas qui est aussi un temps d'apprentissage (tenue correcte à table, incitation à goûter tous les aliments...), les enfants sont repris en charge par leur ATSEM jusqu'à la salle de motricité ou dans la cour de l'école pour des jeux libres (activités physiques, ludiques ou artistiques...).

-**Moyenne Section** (40 enfants en moyenne) : à 12 h ils sont accompagnés par leur ATSEM aux toilettes puis à la cantine où ils sont pris en charge pour le repas par le personnel jusqu'à 12h40.

Après le repas qui est aussi un temps d'apprentissage (tenue correcte à table, incitation à goûter tous les aliments...), les enfants sont repris en charge par leur ATSEM jusqu'à la salle de motricité ou dans la cour de l'école pour des jeux libres ou animés par les animateurs (activités physiques, ludiques ou artistiques...).

-**Grande Section** (50 enfants en moyenne) : à 12 h, ils sont accompagnés par leur ATSEM aux toilettes puis à la cantine où ils sont pris en charge pour le repas par le personnel du self jusqu'à 12h40.

Après le repas qui est aussi un temps d'apprentissage de l'autonomie (débarrasser, emprunter des jeux du matériel, le ranger ...) et de découverte des aliments proposés, les enfants sont repris en charge par leur ATSEM jusqu'à la salle de motricité ou dans la cour de l'école pour des jeux libres ou animés par les animateurs (activités physiques, ludiques ou artistiques...).

Rappel : Les classes du CP au CM2 inclus sont prises en charge sur le temps méridien par l'ADPEP 66.

Accueil du soir : 17h00 - 18h30

Objectifs de fonctionnement :

- Moment d'échange convivial entre équipe et parents.
- Proposer des loisirs éducatifs (adapter les projets d'animation aux départs échelonnés des enfants)

Type d'actions à mettre en place :

- Ateliers en autonomie.
- Activités manuelles par rapport à la période de l'année. Exemple : décoration et création de Noël (sur plusieurs séances).
- Activités sportives.
- Atelier journal (interviews ...)
- Forum de discussion avec les enfants
- Jouer ensemble (enfant, animateur), jeux de société.
- Chansons, rituels, petits jeux, histoire, énigme du jour.
- Décoration des locaux (Halloween, Noël...)

Le « Qui-fait-quoi-quand-où-? » :

- **En maternelle (45 enfants en moyenne)**

-A 17h00 : Arrivée des parents qui viennent chercher leurs enfants à la sortie de l'école.

Les agents chargés de l'accueil des enfants pointent et bipent les présences des enfants de maternelle qui fréquentent l'ALP.

-17h – 18 h30 : Goûter, ateliers et départs à partir de 17h15 échelonnés jusqu'à 18h30 sous la responsabilité de, Victoria JACQUIN, Lara TRIPONNEY, Jessica MOLINS et de la directrice adjointe Nathalie ZENATI.

Aucun enfant ne part seul. Le parent ou la personne expressément autorisé par la famille prévient l'animateur du départ de l'enfant.

Rappel : Les enfants d'élémentaire sont pris en charge sur le temps du soir par l'ADPEP 66 renforcé d'un agent communal mis à disposition par la ville.

FICHE ACTION « ANIMATEUR »

Tâche de préparation

- Élaboration du projet d'animation
- Élaboration des programmes d'animation
- Participation aux réunions de préparation, régulation, évaluation.

Tâches d'accueil

- L'animateur arrive au moins 10 minutes à l'avance pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions.
- Communique avec ses collègues pour l'organisation des activités.
- L'animateur est responsable de l'aménagement de la salle d'accueil, il joue avec les enfants, anime les ateliers libres.

Jeu libre / récréation

- L'animateur, en accord avec ses collègues, définit à l'avance lieux et déplacements autorisés.
- Sa priorité est d'assurer la sécurité physique et affective des enfants, il a une vue à chaque instant sur tous les enfants dont il est responsable.
- Est vigilant quant à l'utilisation et au rangement du matériel.
- Joue avec les enfants, il est en action, il n'est pas passif.
- Est vigilant aux relations entre enfants, il prévient les conflits, propose des solutions de partage.

Les activités en groupe

- **Préparation** : Implique les enfants dans la préparation. Se pose les questions suivantes : Chacun est-il équipé correctement ? Y a-t-il possibilité d'aller aux toilettes, de boire, de poser ses affaires en sécurité dans un endroit approprié ? S'il pleut, que fait-on ?
- **Sensibilisation** : L'animateur informe les enfants du déroulement de l'activité, suscite l'intérêt en expliquant, montrant (réalisation d'activité manuelle...)
- **Constitution du groupe** : Favoriser les préinscriptions qui constituent une sorte de contrat moral (l'enfant adhère au projet d'activité, est partie prenante et non consommateur) : « Si tu t'inscris, ça se passera comme cela, il te faudra suivre telle règle, tu auras telle mission pour que cela se passe au mieux, tu es d'accord ? »
- **Début de l'activité** : On se regroupe, on précise le déroulement, les règles de comportement, de sécurité, spécifiques au lieu, au matériel utilisé (on prévoit les sanctions en cas de non-respect), on parle déjà du rangement, du retour, des suites possibles de l'activité. On demande aux enfants une reformulation pour être sûr que les messages importants sont passés.
- **Déroulement** : On adapte la difficulté et la durée en fonction de la tranche d'âge, de chaque individu du groupe. On ne laisse pas un enfant de côté parce qu'il ne comprend pas ou n'a pas la capacité d'adaptation à l'activité. On attribue éventuellement des rôles différents à chacun.
- **Fin de l'activité** : On réalise un bilan : Qu'a-t-on appris ? S'est-on amusé ? Peut-on améliorer ? Comment ? Va-t-on continuer ? Quand ?
- **Rangement** : L'activité se termine lorsque l'on a tout rangé, on range tous ensemble, (même si « moi, je n'ai pas utilisé ça ») on se répartit les tâches.
- **Transition** : L'activité terminée, on en commence une autre ! (temps libre, repas, ...). On précise donc les nouvelles règles à suivre.

Repas

- Les animateurs sont répartis par groupe pour servir et aider les enfants à manger (Petite Section, Moyenne Section et Grande Section).
- Canalisent le bruit, parlent doucement.
- Servent les enfants, veillent à ce que les verres d'eau soient remplis.
- Incitent les enfants à manger, ne forcent pas.
- Expliquent comment s'utilisent les couverts, veillent au respect des règles d'hygiène.
- Aident le personnel de cantine et communiquent avec lui.

Fin de la journée

- L'animateur informe le directeur et les parents des « bobos » et des problèmes éventuellement rencontrés.
- Informe le directeur des problèmes d'organisation rencontrés.

FICHE ACTION « DIRECTEUR »

Tâche de préparation

- Élaboration du projet pédagogique.

- Élaboration des programmes d'animation.
- Organisation des réunions d'animation et d'évaluation.

Tâches d'accueil

- Accueille et informe les familles.
- Contrôle les entrées et sorties.
- Assiste l'équipe, contrôle, favorise la communication.
- Gère les cas particuliers.

Dans la journée

- Est disponible et joignable à tout moment.
- Est garant du bon déroulement des activités.
- Est garant de l'application du projet pédagogique.
- Est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Est garant des bonnes relations au sein de l'équipe.
- Assiste, aide l'équipe dans la menée des activités.
- Communique avec les prestataires, le restaurant scolaire, les agents techniques...
- Gère les problèmes particuliers de comportement, de santé.
- S'acquitte des tâches administratives et de gestion.
- Participe aux réunions de coordination.

REGLES DE VIE

Ce que l'on appelle « Règles de vie » est l'ensemble des règles décidées pour et par un groupe d'individus partageant pour un laps de temps donné les mêmes lieux de vie ou les mêmes activités.


Elles ont pour bases des règles morales et légales énoncées notamment dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (10 décembre 1948).

Au sein de l'accueil de loisirs, elles doivent s'inclure dans un certain nombre de cadres (lois françaises, droits de l'enfant, réglementation Jeunesse et Sports, règlement intérieur, règlement de l'école...).


Au sein de ce cadre, elles peuvent évoluer, se développer, s'adapter à des situations spécifiques rencontrées au centre de loisirs.

Afin d'établir un cadre général et des règles de base mais aussi des conseils, des sanctions, l'équipe a conçu les fiches présentées ci-après, affichées dans la salle du centre de loisirs.


NON - RESPECT D'UNE REGLE / SANCTION (Cas général)




**Tu oublies une règle
ou tu n'arrives
pas vraiment à la
respecter.**




**Dans ce cas un adulte
te répète la règle,
t'explique pourquoi
et comment la respecter :
dis la vérité, reconnais
ton erreur.
Répète la règle à
l'adulte et on n'en parle
plus !**




**Tu ne respectes
presque jamais les
règles !
Que se passe-t-il ?**



**Tu peux être convoqué
par le directeur avec
tes parents, tu risques
d'être exclu du centre
de loisirs.**



**Tu recommences !
Là, tu le fais
express !**



**Tu es écarté du
groupe ou de
l'activité.
Tu restes assis sur
un banc pendant 10
minutes (plus ou
moins, c'est l'animateur
qui décide).**

RESPECT DE SOI

SE RESPECTER SOI-MÊME

Pour être en bonne santé :

Je mange suffisamment  , je bois  et je vais aux

 régulièrement !

Je me lave les mains
correctement



Je me protège du soleil.

Je respecte les règles de
sécurité que je connais et
que me donnent les adultes



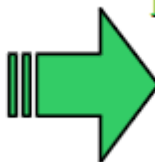
Les adultes ont plus d'expérience que toi, ils
connaissent mieux les dangers que tu peux
rencontrer dans le centre et à l'extérieur.



Interroge-les si tu ne comprends pas pourquoi
ces règles existent.



**Tu ne respectes pas les
règles de sécurité.
Tu te mets en danger
ou tu mets les autres
en danger.**



**Tu cesses l'activité pour
un temps déterminé
par l'adulte ou
définitivement si tu
recommences.**

RESPECT DE L'AUTRE

RESPECTER L'AUTRE

Pas de violence, de bagarre, de jeu violent.



Pas de moquerie méchante, vexante.



Pas de grossièreté, d'insulte.

Écoute et observe tes camarades et tu comprendras facilement leurs limites.



Tu seras capable de t'arrêter avant d'aller trop loin.



Tu as fais du mal à quelqu'un (exprès ou pas !)



Tu présentes tes excuses et tu participes avec un adulte à le soigner.



Tu as insulté quelqu'un ou tu t'es moqué de lui pour lui faire du mal.



Tu présentes tes excuses. Tu essayes d'imaginer et tu expliques à l'adulte ce que ça t'aurait fait si on t'avait dit ce genre de choses.



Tu t'es bagarré !



Tu es écarté de l'enfant avec qui tu t'es bagarré jusqu'à ce que la colère passe. Tu expliques à l'animateur pourquoi c'est arrivé et tu imagines comment tu aurais pu faire autrement pour résoudre ton problème. Si tu as été trop loin, tes parents seront prévenus immédiatement : ils sont responsables de ce que tu fais ... que ce soit bien ou mal.

RESPECT DU MATERIEL

RESPECTER LE MATÉRIEL

Un foot sans ballon,
c'est moins marrant !



Du dessin sans crayon,
c'est triste !

Le matériel que j'utilise
au centre est précieux
et j'en prends soin
comme si c'était le mien.
Je ne l'utilise pas
n'importe comment et je
le range à sa place.



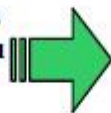
Quand tu vois quelque chose qui traîne ramasse-le.
Demande où ça se range si tu ne sais pas.



Pendant les temps de rangement, on se moque de
savoir qui a utilisé le matériel :
on range tous et ça prend 10 secondes, c'est fait
on en parle plus et on passe à autre chose !



Tu ne ranges pas
le matériel que tu
prends ou
tu l'abîmes.



L'adulte t'explique
où le matériel se
range, et comment
l'utiliser.



Tu te moques
absolument du
matériel, tu le jettes
par terre ou tu laisses
une montagne d'objets
derrière toi.



L'adulte te donne une
tâche qui va te permettre
de te rattraper.
Ranger une salle,
tailler les crayons que tu
jettes par terre ...

LES AFFAIRES

LES AFFAIRES

Je me demande toujours où j'ai posé mes affaires, surtout en sortie.





Je ne touche pas aux affaires des autres sans leur autorisation.



Le soir je ne quitte pas le centre avant d'avoir tout récupéré.

N'amène pas de portable, console de jeux, MP3, I-Pod, argent, de bijoux ou de choses fragiles que tu risques d'abîmer, de perdre ou de te faire voler. Si ça arrive, on ne pourra rien faire pour toi et tu seras malheureux.



Garde ça pour chez toi. Au centre loisirs, il y a plein d'autres choses à faire !

COMPORTEMENT, CONFLITS, SANCTIONS

Attitude de l'adulte :

Elle doit être toujours bienveillante à l'égard des enfants et correcte vis-à-vis des autres adultes. N'oublions pas que des attitudes calmes favorisent une ambiance calme. L'énervement des adultes se répercute immédiatement sur l'attitude et le bien-être des enfants. Rappelons également que le comportement et le langage tenus par les adultes doivent avoir valeur d'exemple pour les enfants : l'adulte suit les mêmes règles que l'enfant.

Attitude de l'enfant :

L'enfant devra avoir un langage correct et une attitude respectueuse envers ses camarades et envers les adultes. Il devra respecter les consignes formulées par les animateurs, prendre soin du matériel qui lui sera confié, ne pas perturber le bon fonctionnement des lieux où il sera accueilli. Les familles restent les principales responsables morales et légales de leur enfant et seront à ce titre tenues informées de son comportement.

Sanctions :

Que faire en cas de non-respect des règles ; quelle sanction ?

- Rappel du cadre : « Tu ne dois pas faire cela, car... »
- Sanction adaptée : reconnaître son erreur, présenter ses excuses ou réparer matériellement si cela est possible, mise à l'écart temporaire de l'activité.

- *Que faire en cas de refus systématique de se conformer aux règles ?*

Si l'enfant est dangereux pour lui-même, les autres ou qu'il gêne régulièrement le bon fonctionnement des activités ou de la structure, l'exclusion est envisageable – après discussion avec l'enfant, l'équipe d'encadrement, l'organisateur, les familles.

Conflits :

En cas de conflit entre enfants, l'animateur tiendra le rôle de médiateur en :

- canalisant immédiatement une éventuelle violence verbale ou physique (séparer si besoin les intervenants pendant une durée à définir)
- analysant avec chaque enfant l'origine du conflit.
- proposant ou imposant des moyens de résolution.
- discutant de l'attitude à avoir lors d'un prochain conflit de ce type.

Remarque : les conflits peuvent être prévenus lors des réunions et des temps d'activité où l'adulte, de part son expérience et sa vigilance, accompagne l'enfant dans son expérimentation des relations avec l'autre. Les conflits d'enfants sont liés particulièrement aux notions de respect, de partage, de confiance, d'amitié, d'équité : c'est sur cela que doit porter le discours de l'adulte en cas d'intervention.

SORTIES : ORGANISATION ET REGLES DE SECURITE

- Avant une sortie, l'animateur dresse la liste nominative des enfants sur le document prévu à cet effet et l'insère à la page du jour dans le cahier de bord, il emporte les fiches d'inscription des enfants.
- Il emporte de l'eau, une trousse à pharmacie contenant compresses, désinfectant, ciseaux, pansements, gants latex, ainsi que les trousse médicales des enfants présentant un PAI, déclaration d'accident et éventuellement le goûter.
- Il équipe correctement les enfants : casquettes, K-way, sac à dos ...
- Il explique le trajet aux enfants et constitue un rang.
- Pendant la sortie, il compte régulièrement les enfants.
- Au retour, il dépose immédiatement les fiches d'inscription, la trousse à pharmacie, celle des PAI ; il informe l'équipe des éventuels bobos ou problèmes rencontrés.

Dans la rue :

- 2 animateurs encadrent le rang : un à l'avant, l'autre à l'arrière.
- Pour les groupes supérieurs à 24 enfants, on constitue de préférence deux groupes.
- Faire barrage pour traverser la route (en amont de la circulation, des deux côtés), attention aux deux roues qui se fauillent. Les enfants attendent le signal de l'animateur pour traverser.

Le car :

- Compter systématiquement les enfants à l'entrée et à la sortie du car.
- Les enfants doivent impérativement rester assis pendant tout le trajet et les adultes autant que possible.
- Lorsque le car en est pourvu, le port de la ceinture est obligatoire.
- Les animateurs se répartissent dans le car et contrôlent l'accès aux sorties de secours.
- Penser à emmener le nécessaire pour les enfants malades en car (comprimés anti-nausées si traitement, sacs plastiques, rouleau de « sopalin »).

RÈGLES DE SÉCURITÉ SUR L'ALAE

- L'animateur doit à tout moment avoir une vue générale sur le groupe d'enfants dont il a la responsabilité.
- Dans le cas d'activités en autonomie (avec les plus grands : plus de 8 ans), des conditions bien précises seront établies avec le groupe d'enfants concerné, l'animateur vient régulièrement contrôler. Le déroulement, le lieu et le matériel laissé à disposition ne doivent présenter aucun danger.
- A chaque temps d'activité, des règles de déplacement doivent être énoncées, les lieux autorisés définis. On ne court pas à l'intérieur.
- Le mobilier ne doit pas être détourné de son utilisation (on ne monte pas sur une table, on ne se balance pas sur sa chaise).
- Le matériel doit également faire l'objet de consignes : on ne se déplace pas avec une paire de ciseaux pointée vers l'avant, on est responsable de la trajectoire du ballon envoyé, on ne joue pas près des fenêtres avec un ballon, on n'utilise pas une corde à sauter comme un fouet ...

Dans tous les cas l'animateur doit prévenir les risques avec bon sens et faire respecter les consignes de sécurité avec fermeté. Ces consignes doivent être les mêmes pour chaque membre de l'équipe.

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Réglementation

« Les activités ayant pour finalité le jeu ou le déplacement et ne présentant pas de risque spécifique peuvent être encadrées par tout membre permanent de l'équipe pédagogique de l'ACM, sans qualification sportive particulière.

Les conditions d'organisation s'inscrivent dans le projet éducatif et le cadre réglementaire général des ACM.

Les activités proposées sont couvertes par le contrat d'assurance en responsabilité civile de l'organisateur.

Elles sont mises en œuvre sous la responsabilité de l'organisateur et du directeur de l'accueil qui doivent fixer les conditions et les moyens mobilisés pour garantir la sécurité des mineurs.

L'organisateur et les membres de l'équipe pédagogique organisent l'activité en faisant preuve de pragmatisme et de bon sens. Ces activités ne faisant pas l'objet d'une réglementation particulière doivent impérativement répondre aux critères suivants :

être ludiques, récréatives ou liées à la nécessité de se déplacer ;

être proposées sans objectif d'acquisition d'un niveau technique ni de performance ;

leur pratique ne doit pas être intensive ;

ne pas être exclusives d'autres activités ;

être accessibles à l'ensemble des membres du groupe ;

être mises en œuvre dans des conditions de pratique et d'environnement adaptées au public en fonction de ses caractéristiques physiologiques et psychologiques.

S'il s'agit d'activités de déplacement sur la voie publique (à pied, à vélo), elles doivent être organisées dans le respect du code de la route ».

Organisation :

- Dans le cadre des accueils de loisirs, des ateliers sportifs peuvent être animés par des titulaires du BAFA, s'il s'agit d'ateliers à caractère ludique et de découverte, où la performance n'est pas recherchée.
- L'objectif de ces ateliers sera basé sur le développement de la relation à l'autre (pour les sports collectifs) et répondra à un besoin physiologique de l'enfant, celui de dépense physique.
- Elles pourront se pratiquer dans la cour de l'école ou les installations sportives de la commune, ou d'une commune voisine dans le cadre de rencontres intercommunales.
- Pour y participer l'enfant devra porter une tenue adaptée (pantalon ou short et chaussure de sport)

- La fiche sanitaire de chaque participant devra être consultée et ne devra pas présenter de contre-indication. Dans le cas d'un enfant asthmatique, par exemple, les conditions de cette pratique devront être discutées en détail avec les parents.
 - Les règles de certains sports devront être aménagées : taille du terrain, temps de jeu, gestes à proscrire (tacle au foot par exemple).
 - Dans tous les cas l'animateur agira avec l'accord du directeur de la structure après lui avoir présenté son projet.
- Toute autre activité physique et sportive ne relevant pas du jeu ou du déplacement fait l'objet d'une réglementation et de conditions d'organisation particulières relevant de l'article R.227-13 du CASF.**

APPEL D'URGENCE

En cas d'incident grave ou au moindre doute ne pas hésiter à appeler même pour demander un simple conseil : Au SAMU des médecins assurent le standard et sont là pour réagir en fonction des informations qui leur sont données.

15 : SAMU

18 : POMPIERS

17 : POLICE

112 : numéro d'urgence regroupant ces 3 services

Lors d'un appel d'urgence donner toutes les informations suivantes :

- **votre identité ;**
- **la nature et la gravité de l'incident, le nombre, l'âge et le sexe de la/des victime/s ;**
- **si la victime possède un PAI ;**
- **le lieu exact où l'intervention doit être effectuée ;**
- **le numéro où le service peut vous rappeler ;**
- **à la fin de l'appel, demandez si vous pouvez raccrocher, vous pourriez avoir oublié des informations indispensables...**

PETITS SOINS

Cette fiche résume la conduite à tenir dans les cas courants de petits bobos et maux que rencontrent les enfants.

Quelque soit le problème, on fait asseoir l'enfant, on le rassure et on lui dit qu'on va s'occuper de lui. Un soin n'est pas forcément le recours à un produit mais l'attention que l'on porte au mal de l'enfant (sécurité affective). On explique toujours à l'enfant ce que l'on fait et pourquoi.

- **L'égratignure, la petite coupure :** enfiler des gants en latex, nettoyer la plaie en tamponnant une compresse enduite de désinfectant. Panser si la plaie est située à un endroit exposé aux frottements.
- **Le coup, la bosse :** maintenir pendant 5 à 10 minutes une poche de glace entourée si possible d'un chiffon propre. Appliquer une crème anti-inflammatoire.
- **La « poussière » dans l'œil :** faire asseoir, tête en arrière, appliquer quelques gouttes de sérum physiologique (si l'enfant ne parvient pas à garder l'œil ouvert tirer délicatement la paupière inférieure ou appliquer abondamment dans le coin de l'œil)

- **Le mal de ventre** : mettre l'enfant au repos. Lui demander quand son dernier repas a été pris, s'il est allé aux toilettes, depuis quand il a mal. Prendre la température. Si après quelques minutes au repos l'enfant se plaint toujours, prévenir le directeur, appeler les parents.
- **Le mal de tête** : mettre l'enfant au repos. Lui demander depuis quand il a mal. Lui proposer de boire. Prendre la température. Si après quelques minutes au repos l'enfant se plaint toujours, prévenir le directeur, appeler les parents.
- **Le saignement de nez** : mettre l'enfant au repos, assis, tête penchée **en avant**, lui demander de se boucher les narines avec les doigts. Enfiler des gants en latex Nettoyer le sang qui a coulé avec une compresse imbibée d'eau. Au bout de 5 minutes, vérifier que le saignement s'est arrêté. Laisser l'enfant au repos encore 10 minutes en lui expliquant qu'il ne doit pas courir pendant quelque temps pour que le sang ne coule pas à nouveau.

Dans les cas plus graves ou d'urgence, faire appel à un animateur titulaire du PSC1 pour effectuer les gestes de premiers secours.

Prévenir le directeur, alerter si nécessaire les secours (SAMU, Pompiers) au : 15, 18 ou 112.

L'Accès des Enfants et des Jeunes atteints de troubles de la Santé ou de Handicaps

CAS D'UN ENFANT SUIVANT UN TRAITEMENT A LONG TERME OU NECESSITANT DES MESURES DE SANTE OU D'HYGIENE PARTICULIERES PENDANT LE TEMPS D'ACCUEIL (P.A.I.)

Dans ce cas, un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) devra être instruit par le médecin traitant et signé par les responsables légaux de l'enfant, son professeur pour le temps scolaire, le directeur de l'Accueil Collectif de Mineurs pour les temps péri et extra scolaires, et tout adulte susceptible d'encadrer ou de prodiguer des soins à l'enfant.

CAS D'UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas d'un enfant ou d'un jeune en situation de handicap souhaitant être accueilli sur la structure, ses responsables légaux seront priés de prendre RDV avec le directeur de la structure qui conviendra avec la famille de la possibilité ou non d'accueillir l'enfant ou le jeune dans des conditions satisfaisantes. Dans l'affirmative, il se chargera d'informer l'équipe des conditions particulières d'accueil et des moyens mis en œuvre ; il mènera avec elle une démarche de réflexion pour adapter les activités à cette situation de handicap.

PROTOCOLE SANITAIRE SUITE AU COVID 19 **MIS EN PLACE SUR LA STRUCTURE**

En fonction des mesures et des décisions gouvernementales.